



PLAN INFRA ACCORD CADRE CNDS FFBB

Thématique : RH, Institutionnelles et Informatique

**Destinataires : Clubs, Comités Départementaux,
Ligues Régionales**

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Dans le cadre du projet FFBB 2024 et considérant que le Basket 3x3 attire de nombreux pratiquants et pratiquantes non licenciés qu'il serait opportun de fédérer, le CNDS et la FFBB ont signé un accord-cadre historique le 7 Novembre 2018. Celui-ci prendra fin le 31.12.2024.

Suite au Conseil d'Administration du CNDS du 19 Février 2019, l'établissement a récemment transmis à l'ensemble des Préfets & DRJSCS, une note d'instruction qui précise les contours de cet accord-cadre pour 2019 :

Les terrains de 3x3 ciblés feront l'objet d'un arbitrage dans le cadre de l'enveloppe dédiée au soutien des **Equipements locaux sur territoires carencés (dont Equipements de proximité)** de 18 M €.

Porteurs de projet éligibles : Collectivités territoriales & leurs groupements, Fédérations & leurs groupements, associations sportives affiliées, GIP Sport.

Critères cumulatifs :

- Equipements situés sur un territoire identifié en sous-équipement,
- Equipements situés en ZRR* ou en QPV**,
- Equipements de proximité, terrains de 3x3 en accès libre.

Travaux éligibles : Construction et rénovation de terrains de 3x3 en accès libre.

Taux d'intervention et seuil :

- Taux de subvention : 50% maximum du montant subventionnable
- Seuil plancher de subvention : 10 000 €
- Plafond subventionnable / équipement : 200 000 € HT

Instruction :

- Dépôt des dossiers auprès des DDCSPP/DRJSCS : **du 1.03 au 31.05.2019**
- Commissions territoriales CNDS (*pré-sélection des projets*) : **du 1.03 au 31.05.2019**
- Remontée des dossiers au CNDS par les DRJCS : **avant le 31.05.2019**
- Conseil d'Administration du CNDS : **Automne 2019**

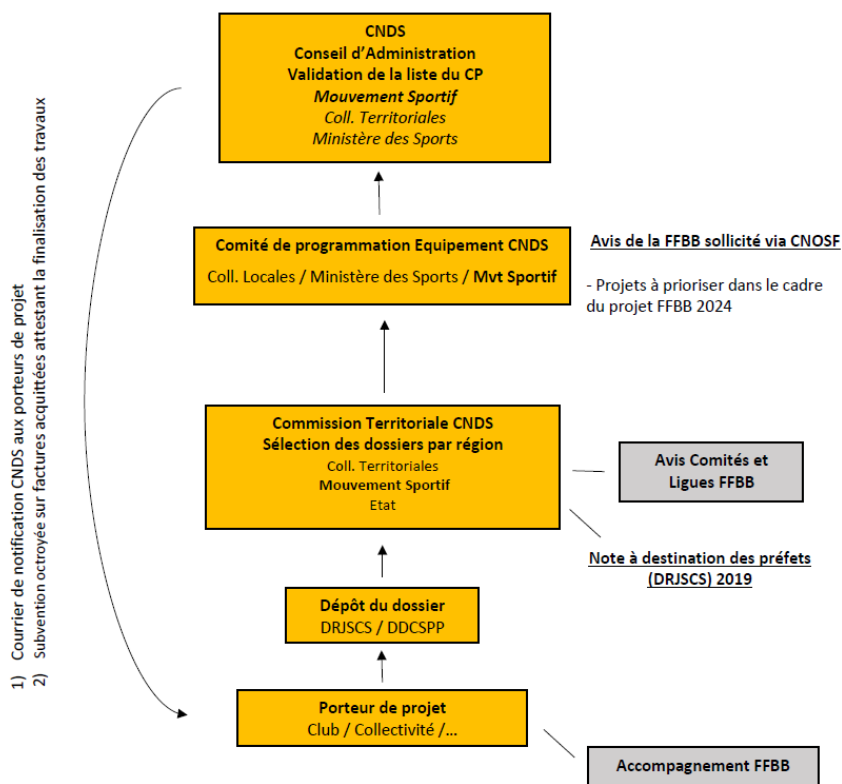
* *Projet situé en ZRR ou au sein d'une commune inscrite en contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de population en ZRR.*

** *Projet situé en QPV ou à proximité.*

Nombre de dossiers par région à sélectionner par les Commissions Territoriales du CNDS :

Régions	Nbre de dossiers / Région
Centre Val de Loire	12
Bourgogne Franche-Comté	12
Bretagne	15
Normandie	15
Pays de la Loire	17
PACA	22
Grand-Est	25
Occitanie	25
Nouvelle Aquitaine	25
Hauts de France	27
Auvergne-Rhône-Alpes	30
Ile de France	35

Procédure d’instruction des dossiers :



Contact : Ludivine SAILLARD Email : collectivites@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Ludivine SAILLARD Chargée des relations avec les Collectivités Cabinet du Président	Catherine BARRAUD Directrice Cabinet du Président	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-03-04 FFBB NOTE CAB-FFBB2024 Synthèse accord-cadre CNDS FFBB 2019	